

-----  
 ARRETE N° 030 /PM DU 30 MARS 2020  
 portant nomination d'un responsable au Secrétariat National Permanent  
 du Processus de Kimberley (SNPPK).-

**LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la Constitution ;  
 Vu le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier  
 Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145-bis du 04 août 1995 ;  
 Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du  
 Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;  
 Vu le décret n°2012/432 du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant organisation du Ministère des  
 Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique ;  
 Vu le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre,  
 Chef du Gouvernement ;  
 Vu le décret n°2011/3666/PM du 02 novembre 2011 portant création, organisation  
 et fonctionnement du système de certification du processus de Kimberley en  
 République du Cameroun,

SERVICES DU PREMIER MINISTRE  
 SECRETARIAT GENERAL  
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
 ET DES REQUETES

**ARRETE :**

**COPIE CERTIFIEE CONFORME**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**- Est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommé au  
 poste ci-après au **Secrétariat National Permanent du Processus de  
 KIMBERLEY (SNPPK)** :

**Secrétaire National Permanent Adjoint** : Monsieur **BOUKO Maurice**,  
 Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **585 334-P**.

**ARTICLE 2**.- L'intéressé aura droit aux avantages de toutes natures prévus par la  
 réglementation en vigueur.

**ARTICLE 3**.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure  
 d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en Français et en Anglais. /-

Yaoundé, le 30 MARS 2020

**LE PREMIER MINISTRE,  
 CHEF DU GOUVERNEMENT**



**Joseph DION NGUTE**